TEXTE DES CO-PRÉSIDENTS

GROUPE DE CONTACT SUR LE POINT 6

## projet d’ÉlÉments relatifs à la mobilisation des ressources aux fins du cadre mondial de la biodiversitÉ pour l'aprÈs-2020

# I. Introduction

1. Le présent document a été élaboré par les coprésidentes du Groupe de contact sur le point 6, Mme Teona Karchava (Géorgie) et Mme Ines Verleye (Belgique), sur la base des contributions reçues des délégués. Il s'agit d'une synthèse des points de vue sur la mobilisation des ressources, exprimés lors de la session plénière de l'Organe subsidiaire chargé de l'application le 17 mai 2021, des sessions informelles de l'Organe subsidiaire le 9 mars 2021 et des sessions du Groupe de contact au titre du point 6 de l'ordre du jour de l'Organe subsidiaire (19 mai au 9 juin 2021). En vue de rationaliser les conseils aux coprésidents du Groupe de travail à composition non limitée sur le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, une action a également été menée pour recenser les éléments pertinents en matière de mobilisation des ressources soulevés au titre d'autres points de l'ordre du jour.

2. Compte tenu du mandat spécifique du Groupe de travail à composition non limitée, le contenu de la présente note n'a pas été négocié par les Parties et n'implique pas qu'un accord ou un consensus ait été atteint sur une partie quelconque de ce texte. Ce document n'est pas destiné à remplacer les interventions des Parties et des observateurs lors des réunions susmentionnées, qui seront également à la disposition des coprésidents du Groupe de travail, ainsi que les recommandations du Groupe d'experts. Il présente plutôt une structure qui reflète les différents axes et éléments que les Parties considèrent comme importants pour intégrer la mobilisation des ressources dans le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. L'objectif de ce document est de fournir des conseils aux coprésidents du Groupe de travail à composition non limitée sur les éléments clés et leurs interdépendances lors de l'élaboration du premier projet de cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Il ne suggère pas de choix entre ces éléments afin de ne pas préjuger d'éventuelles négociations entre les parties lors de la troisième réunion du groupe de travail à composition non limitée.

3. Le projet actuel de Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 fournit un certain nombre de points d'entrée potentiels pour examiner la question de la mobilisation des ressources, indépendamment de l'évolution future du Cadre et de la prérogative des Parties à la troisième réunion du Groupe de travail sur le Cadre mondial d'orienter cette évolution. Par exemple, dans le projet actuel de Cadre mondial, la question des éléments liés à la mobilisation des ressources pourrait être incluse dans : les objectifs à l'horizon 2050 ; les jalons à l'horizon 2030 ; les cibles d'action à l'horizon 2030, en particulier la section sur les outils et les solutions ; la section F sur les mécanismes de soutien à la mise en œuvre ; et les indicateurs et le cadre de suivi. La mobilisation des ressources pourrait également être abordée, ou soulignée, dans la décision de la COP-15 approuvant le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, ainsi que dans une décision complémentaire sur la mobilisation des ressources ou une éventuelle nouvelle stratégie de mobilisation des ressources. En outre, la mobilisation des ressources est également mentionnée en relation avec plusieurs autres points transversaux, y compris l'intégration, le renforcement des capacités, les transferts de technologie, la gestion des connaissances, le partage des avantages, la planification nationale et l'établissement de rapports.

4. Les conseils ci-dessous visent à fournir une vue d'ensemble des éléments considérés comme importants à aborder en ce qui concerne la façon dont la mobilisation des ressources est traitée dans l'élaboration et la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité, sans spécifier où ces éléments individuels devraient être reflétés, car il appartiendra aux Parties de le décider lors de la troisième réunion du Groupe de travail sur le Cadre mondial ou lors de la quinzième réunion de la Conférence des Parties.

5. Le texte est structuré comme suit. Après cette section introductive, la section II indique, à partir des points de vue exprimés par les Parties, un certain nombre de grands principes susceptibles de guider les réflexions sur la mobilisation des ressources pour la décennie à venir. La section III recense une série d'éléments susceptibles de refléter l'ambition ainsi que les voies possibles pour atteindre les résultats requis. Enfin, la section IV expose certains des instruments clés que peuvent utiliser les Parties et d'autres acteurs pour aborder la mobilisation des ressources en tant que question transversale.

# II. PRINCIPES RELATIFS À LA MOBILISATION DES RESSOURCES

6. Pour combler le déficit de financement de la biodiversité mondiale, il faudra aborder la question sous différents angles et au moyen de plusieurs mécanismes simultanément. Il est nécessaire d'agir parallèlement sur différentes voies pour faire en sorte qu'une mobilisation accrue des ressources se traduise par des progrès concrets au niveau national afin d'aider les Parties à mettre en œuvre leurs objectifs nationaux en matière de biodiversité et à atteindre les cibles mondiales du Cadre mondial de la biodiversité.

7. Il sera important de tenir compte du caractère multidimensionnel et transversal de la mobilisation des ressources dans les résultats de la quinzième réunion de la Conférence des Parties. Afin de faciliter ces discussions de manière équilibrée, plusieurs principes ont été mentionnés par les délégués. Ceux-ci sont repris dans la liste suivante, qui n'implique toutefois pas une approbation de leur pertinence pour les discussions sur la mobilisation des ressources dans le cadre de la Convention, ni une hiérarchie, une sélection ou un ordre d'importance. Ces principes sont les suivants :

1. Faire partie intégrante du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et être à la hauteur de son ambition ;
2. Soutenir les trois objectifs de la Convention et de ses protocoles ;
3. Être cohérent et en harmonie avec la Convention et les autres obligations internationales pertinentes ;
4. Être en conformité avec les articles 20 et 21 de la Convention ;
5. Encourager les contributions d'autres pays et sources sur une base volontaire ;
6. Provenir de toutes les sources : internationales et nationales, publiques et privées, traditionnelles et innovantes ;
7. Élargir le partage de la charge des ressources provenant de toutes les sources entre tous les constituants, en tenant compte de l'évolution des circonstances socio-économiques mondiales, y compris les grands acteurs non étatiques et les organisations philanthropiques ;
8. Maintenir l'éligibilité de tous les pays en développement au soutien financier en faveur de la biodiversité
9. Prendre en compte les différentes circonstances, priorités et capacités nationales ;
10. Être conforme à l'article 11 de la Convention ;
11. Être opportun, efficient, efficace et transparent, en apportant les ressources là où elles sont nécessaires ;
12. Viser des résultats tangibles, durables et soutenables pour améliorer la biodiversité ;
13. Refléter trois voies de réalisation : i) éliminer, réduire ou rediriger les ressources consacrées aux activités ayant des impacts négatifs sur les objectifs mondiaux en matière de biodiversité, ii) augmenter les ressources consacrées aux activités qui soutiennent les objectifs mondiaux en matière de biodiversité, et iii) améliorer l'utilisation efficace, efficiente et transparente des ressources ;
14. Être inclusif, en impliquant les acteurs publics et privés, y compris toutes les Parties, tous les groupes (par exemple, les peuples autochtones et les communautés locales, les femmes et les jeunes) et tous les secteurs ;
15. Appliquer [l'approche écosystémique](https://www.biodiversitya-z.org/content/ecosystem-approach)[[1]](#footnote-2) telle que définie dans la Convention sur la diversité biologique et contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable ;
16. Promouvoir les synergies et les partenariats entre les différents accords et processus internationaux, en gardant à l'esprit leurs mandats respectifs, ainsi que leurs mécanismes financiers ;
17. Prendre en compte les principes de Rio, en particulier le principe 7.

# III. ÉLÉMENTS POSSIBLES EN MATIÈRE DE MOBILISATION DE RESSOURCES

8. Afin de saisir la nature complexe de la mobilisation des ressources aux fins du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, en gardant à l'esprit les différents points d'entrée possibles identifiés au paragraphe 3 ci-dessus, et compte tenu des principes identifiés au paragraphe 7, cette section rassemble différentes suggestions pour refléter a) l'ambition mondiale en matière de mobilisation des ressources aux fins du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (paragraphe 9) et b) les éléments qui pourraient contribuer à concrétiser cette ambition (paragraphe 10).

9. Étant donné que les objectifs mondiaux en matière de mobilisation des ressources doivent être à la hauteur de ceux du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, les premiers doivent figurer en bonne place dans le cadre, en termes qualitatifs et/ou quantitatifs. Cela pourrait prendre la forme, par exemple, d'un objectif ou d'une cible primordiale, ou d'une combinaison des deux, qui pourrait inclure, par exemple, la réduction du déficit financier mondial en matière de biodiversité, l'alignement des flux financiers sur les résultats positifs en matière de biodiversité, la mobilisation accrue des moyens de mise en œuvre, etc.

10. L'ambition mondiale pourrait en outre être décomposée en plusieurs éléments pouvant être saisis soit dans le Cadre mondial de la biodiversité, soit ailleurs, par exemple sous la forme de cibles spécifiques, de sous-cibles, d'indicateurs, du cadre de suivi ou de rapport, ou d'engagements nationaux. Les groupes suivants donnent un aperçu des éléments possibles tels que soulevés par les délégués, organisés selon les trois voies mentionnées dans les principes ci-dessus.

11. Comme indiqué au paragraphe 3, il existe différents points d'entrée pour de tels éléments et, afin de ne pas anticiper cette discussion, la liste ci-dessous ne vise pas à indiquer comment ceux-ci devraient être reflétés. De plus, l'énumération de ces éléments possibles ici ne signifie pas qu'ils sont pertinents pour les discussions sur la mobilisation des ressources, ni qu'ils sont hiérarchisés, sélectionnés ou classés par ordre d'importance.

## Éliminer, réduire ou réorienter les ressources nuisant à la biodiversité

1. Intégration de la biodiversité dans les politiques, les programmes et les plans de dépenses des gouvernements et des organismes publics, notamment par l'approche à long terme de l'intégration.
2. Identification, élimination, suppression progressive, réorientation, réaffectation des activités, des budgets et des incitations, y compris les subventions, nuisibles à la biodiversité et augmentation des activités et/ou des incitations positives par les acteurs publics et privés (par exemple, en utilisant les outils de l'OCDE, la méthodologie PNUD/BIOFIN).
3. Transition des secteurs économiques vers des pratiques positives pour la biodiversité, par exemple, par des réformes politiques/juridiques/stratégiques, l'internalisation/la gestion des impacts et des risques liés à la biodiversité, y compris le long des chaînes d'approvisionnement, l'augmentation des activités et des investissements ayant des impacts positifs sur la biodiversité et son utilisation durable.
4. Transition du secteur financier, public et privé, vers une harmonisation des flux financiers avec les pratiques positives en matière de biodiversité, notamment afin que les institutions financières mesurent, évaluent, divulguent, justifient et prennent en compte les risques, les dépendances et les impacts associés à la perte de biodiversité, entre autres en reflétant les risques et les opportunités évalués dans leurs décisions d'investissement, afin de réduire les impacts négatifs du financement sur la biodiversité et d'augmenter le financement des impacts positifs sur celle-ci ; et résolution des difficultés rencontrées par les pays en développement pour accéder à ces flux financiers.

## Générer des ressources supplémentaires à partir de toutes les sources

1. Augmentation significative des ressources provenant de toutes les sources, y compris les ressources internationales et nationales, les financements publics et privés, les financements innovants et la philanthropie :
	1. Mobilisation accrue des flux financiers internationaux (par exemple, vers les pays en développement, en provenance des pays développés, bilatéraux, multilatéraux, Nord-Sud, Sud-Sud), éventuellement assortie d'un élément quantitatif (par exemple, un fonds mondial pour la biodiversité doté de X dollars par an, X % du PIB/budget consacré aux activités liées à la biodiversité, X % de l'APD des pays développés en pourcentage du PIB, X % d'augmentation en faveur des pays en développement par rapport aux flux internationaux existants, X % de réduction du déficit de financement mondial) ;
	2. Mobilisation accrue des ressources nationales à l'appui des objectifs et cibles nationaux (les éléments pourraient inclure un objectif déterminé au niveau national (par exemple X% du PIB, X% de réduction du déficit de financement national, etc.), ou le développement et la mise en œuvre de plans de financement nationaux) ;
	3. Mobilisation accrue des ressources du secteur financier public et privé, notamment grâce à des solutions de financement innovantes, telles que le financement vert, les obligations de performance environnementale, les taxes, les grands fonds publics, le financement mixte, les solutions fondées sur la nature à petite et grande échelle, les systèmes de paiement des services environnementaux ou les mécanismes volontaires, en tenant compte de l'importance de mettre en place des dispositifs de protection sociale et environnementale solides ;
2. Élargissement de la base des donateurs à partir de sources traditionnelles et non traditionnelles, reflétant les réalités et les capacités économiques mondiales les plus récentes ;
3. Partage des avantages monétaires et non monétaires, aligné sur les discussions en cours dans le cadre d'autres points de l'ordre du jour et/ou des organes de la CDB (par exemple, un mécanisme multilatéral mondial de partage des avantages), éventuellement avec un élément quantitatif (par exemple, X % des bénéfices sont partagés[[2]](#footnote-3)) ;
4. Reconnaissance du rôle du Protocole de Nagoya en tant que mécanisme de mobilisation des ressources.

## Améliorer l'efficience, l'efficacité et la transparence de l'utilisation des ressources

1. Aligner les flux financiers et optimiser les co-bénéfices, en particulier avec le financement de l'action climatique, le relèvement post-COVID et la réduction de la pauvreté ;
2. Prise en compte de la mobilisation des ressources dans la planification, les stratégies et les plans d'action nationaux dans l'ensemble des administrations, dans tous les secteurs, y compris les mesures réglementaires, l'intégration fiscale, budgétaire et financière par les gouvernements (par exemple, les Parties qui ont élaboré des plans nationaux de financement de la biodiversité, nombre de Parties qui ont reçu un soutien pour mettre en œuvre les solutions financières) ;
3. Activités habilitantes visant à soutenir la mobilisation des ressources, telles que le renforcement/développement des capacités, la coopération technique et scientifique, le transfert de technologie, l'éducation économique (les éléments pourraient inclure le développement des capacités pour le gouvernement à tous les niveaux, les entreprises, le secteur financier, l'application de la méthodologie PNUD/BIOFIN, etc.) ;
4. Inclure la biodiversité dans la prise de décision et les investissements commerciaux et financiers, par exemple en développant des cadres, des méthodologies et des paramètres normalisés, des outils et des conseils, ou des exigences de divulgation obligatoires et comparables au niveau international concernant les risques et dépendances liés à la nature, comme dans le cadre de l'Équipe spéciale sur la communication d'informations liées à la nature ;
5. Renforcer l'efficacité de l'aide, notamment en se concentrant sur son appropriation par le bénéficiaire et sur ses résultats ;
6. Promouvoir l'utilisation des ressources d'une manière ouverte, compétitive et basée sur des projets, afin de soutenir les activités sur le terrain visant à préserver la diversité biologique et l'utilisation durable de ses composantes, par exemple dans le cadre des priorités de dépenses identifiées par la plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques au moyen d'évaluations scientifiques ;
7. Étudier la possibilité de mettre au point une méthode uniforme de mesure des engagements des Parties concernant l'augmentation des flux financiers, afin de comparer les montants figurant dans les rapports financiers (marqueurs de Rio ou autres) ;
8. Promouvoir le rôle des banques multilatérales de développement afin de soutenir une utilisation efficace, effective et transparente des ressources dans tous les processus ;
9. Orientation thématique claire des ressources pour la conservation de la biodiversité, la sécurité biologique, l'accès et le partage des avantages et le maintien d'écosystèmes équilibrés entre les espèces ;
10. Donner la priorité à la fourniture de ressources aux régions dont les besoins sont les plus notables, et en tenant compte des directives les plus récentes de la BIRD/CAD, en prenant dûment en considération les changements positifs dans l'amélioration des revenus dans certaines parties du monde.

# IV. NSTRUMENTS DE LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE LIÉS À LA MOBILISATION DES RESSOURCES

12. Les éléments mentionnés au paragraphe 11 ci-dessus contribueront à mobiliser des ressources de toutes les sources, tant au niveau international que national. Cependant, beaucoup ont également souligné la relation directe entre les aspects de mobilisation des ressources et plusieurs questions transversales actuellement discutées en préparation du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et de la quinzième réunion de la Conférence des Parties. Cette section porte donc sur les instruments et/ou moyens de mise en œuvre qui ont été mentionnés par les délégués comme étant des mécanismes ou instruments clés pour renforcer l'efficacité et l'efficience de la mobilisation des ressources nationales. Il pourrait s'agir des éléments suivants :

1. *Planification et rapports nationaux* :Stratégies et plans d'action nationaux en matière de biodiversité, y compris les objectifs et cibles nationaux, ou autres instruments de planification nationaux;
2. *Plans nationaux de financement de la biodiversité* en tant que mécanisme d'identification et de soutien de la mobilisation des ressources internationales et nationales, y compris les solutions de financement possibles qui abordent les trois voies ci-dessus à l'appui des SPANB (par exemple, les évaluations et les réformes fiscales, les transferts fiscaux écologiques (TFE) et l'utilisation d'instruments économiques, tels que le principe du pollueur-payeur, les taxes environnementales et le paiement des services écosystémiques;
3. *Coopération technique et scientifique, transfert de technologie, gestion des connaissances et communication* : Cadre stratégique pour le renforcement des capacités (CBD, NP, CP), plan d'action pour le renforcement des capacités, cadre stratégique à long terme pour le renforcement des capacités;
4. *L'approche à long terme de l'intégration* pourrait fournir une structure pour aider les Parties à rendre opérationnelle cette question complexe de l'intégration de la biodiversité dans toute la société à l'appui des trois voies indiquées ci-dessus;
5. *Le Fonds pour l'environnement mondial,* en tant que mécanisme financier actuel de la Convention, en soutenant les changements structurels et institutionnels appropriés.

13. Enfin, la figure ci-dessous est fournie à titre purement illustratif pour visualiser la complexité des éléments liés à la mobilisation des ressources ainsi que pour souligner leur interaction. La priorité et la pertinence de chacun d'entre eux varieront en fonction des priorités nationales, mais, afin de réaliser de réels progrès pour combler le déficit de financement mondial, des efforts seront nécessaires pour aborder les trois voies de manière cohérente. Cela nécessitera également des efforts conjoints, des partenariats et une collaboration avec un large éventail d'acteurs publics et privés, notamment les gouvernements, les organisations internationales (par exemple, le PNUD/BIOFIN), les entreprises et les institutions financières, les peuples autochtones et les communautés locales, les parties prenantes et la société civile.

 

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. [Décisions V/6](https://www.cbd.int/decision/cop/?id=7148) et [VII/11](https://www.cbd.int/decision/cop/?id=7748). [↑](#footnote-ref-2)
2. Par exemple, 1 % du prix de détail de tous les revenus commerciaux résultant de l'utilisation des ressources génétiques, des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques ou des informations sur les séquences numériques des ressources génétiques.. [↑](#footnote-ref-3)